

## **ASSOCIATION EUROPÉENNE WILLI MÜNZENBERG (AEWM)**

Siège : Mairie 262 Le Village F-38160 MONTAGNE

Contacts : Michel Jolland [michel.jolland@orange.fr](mailto:michel.jolland@orange.fr)

Bernhard H. Bayerlein [dr.bayerlein@uni-koeln.de](mailto:dr.bayerlein@uni-koeln.de)

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026**

Samedi 28 mars à Montagne et en visio-conférence

#### **Compte-rendu**

**Présents** : Bernard H. BAYERLEIN, Danielle BOUVIER, René COLLONGE, Marcel COTTE, Angelika DUBUIS, François GENTON, Gisela GENTON, René GUIGARD, Michel JOLLAND, Thierry RACINET, Micheline REVET, György SZELL, Magali TEYZIER, Alain VIVIER

**Pouvoirs** : Josiane CHANCRIN, Françoise COTTE, Corinne MANDIER, Lucine TEYZIER

**Excusé** : Mathias NEHLS (représentant du Forum International Willi Münzenberg de Berlin)

**Invités** : Richard EFFANTIN, Christophe JOLLAND

Soit 18 membres présents ou représentés.

La séance est ouverte à 14 h 30 par Michel Jolland, président.

#### **1. Présentation du rapport d'activité 2025**

##### **1.a Vie de l'association**

Les réunions de bureau ont lieu régulièrement tout au long de l'année en visio-conférence compte tenu de la particularité de notre association européenne. Les échanges sont réguliers et se font essentiellement par courriels. L'AG 2025 s'est tenue le 22 mars 2025 et a, grâce à la technologie, permis aux participants empêchés ou éloignés d'échanger en direct avec ceux présents à Montagne via la visio-conférence. La lettre d'information, lancée en 2024, permet aux

adhérents de suivre les activités. Elle est diffusée par mail. En 2025, plusieurs nouveaux adhérents ont rejoint l'association.

## **1.b Activités 2025**

- Salon des Patrimoines de St-Marcellin les 12 et 13 avril 2025.

L'association a également pris part à la 4<sup>e</sup> édition des journées autour du patrimoine, organisées par l'association Remparts à Saint-Marcellin. Un stand et une conférence ont permis de présenter l'AEWM, la figure centrale de Willi Münzenberg ainsi que le réseau des lieux de mémoire franco-allemands. Ces rencontres, riches en échanges, se sont conclues par l'adhésion de six nouveaux membres.

- Balades historiques en septembre et octobre 2025.

Avec cette année pour la première fois, l'accueil de deux groupes de visiteurs allemands issus de la structure « Arbeit und Leben », organisme chargé de la formation des jeunes travailleurs et des représentants syndicaux.

- Journée franco-allemande du 27 septembre 2025

Le samedi 27 septembre, l'AEWM a organisé à Montagne une Journée franco-allemande placée sous le signe de la mémoire, de la recherche historique et de la convivialité. Cette rencontre a permis de présenter les avancées récentes des travaux de l'association et d'esquisser de nouvelles perspectives de recherche. Les participants ont notamment été informés des liens désormais établis avec les petits-enfants et arrière-petits-enfants de Willi Münzenberg, résidant en Suisse. Les conclusions d'une enquête médico-légale conduite par des experts ont également été présentées : celles-ci indiquent que l'exhumation ne permettrait pas d'éclaircir les circonstances de la disparition de Münzenberg. Des contributions venues d'Allemagne, lues en séance, ont rappelé la dimension résolument européenne de l'événement. La journée s'est poursuivie par une visite commentée au cimetière. Près d'une cinquantaine de personnes ont assisté à cette rencontre, en présence de madame Corinne Mandier, maire de Montagne. En fin de journée, monsieur Alain Franco, président de l'Académie delphinale, retenu plus tôt par des obligations officielles, est venu témoigner de son soutien aux travaux de l'AEWM.

La rencontre s'est achevée dans une atmosphère chaleureuse autour du verre de l'amitié.

- Publications :



Bernhard H. Bayerlein, cofondateur de l'AEWM et chercheur senior honoraire à l'Institut des mouvements sociaux de l'université de la Ruhr à Bochum, publie une vaste étude sur l'hebdomadaire « Die Zukunft » (L'Avenir), organe de « L'Union Franco-allemande », publié en 1938-1940, dirigé par Willi Münzenberg et réalisé par le rédacteur en chef Werner Thormann, pour une nouvelle Allemagne et une nouvelle Europe. Il s'agissait de mobiliser les sociétés européennes, surtout à partir de la France et des émigrés allemands, contre les périls nazi et fasciste.

**Scrutin n°1**

**Le rapport d'activité de l'année 2025 est adopté à l'unanimité.**

**2. Bilan financier 2025**

Le bilan est présenté par Danielle Bouvier, trésorière de l'association.

Le compte de résultat pour l'année écoulée est positif. L'état des finances au 31 décembre 2025 est de 2964 € avec un profit de 1786.49 €. L'AEWM avait en caisse la somme de 3211,43 € au 31 décembre 2025.

**Scrutin N° 2**

**Le bilan financier de l'année 2025 est adopté à l'unanimité.**

**3. Programme prévisionnel 2026**

**3.a Actions en Allemagne**

Bernhard H. Bayerlein a entrepris différentes actions autour de la Mémoire de Willi Münzenberg à travers des conférences, podcast et événements au Bundestag. Ces actions sont appelées à se poursuivre en 2026. Il a publié des podcast et réalisé des événements, particulièrement au Bundestag, le parlement de la République Fédérale d'Allemagne ainsi que lors de présentations de son livre à Berlin, Leipzig, Erfurt et Hambourg.

**3.b Balades historiques**

Poursuite des balades historiques. Une nouvelle réservation de la structure « Arbeit und Leben » pour septembre 2026 ainsi qu'une balade pour les personnes en situation de handicap cognitif. Fin juillet 2026 à l'occasion des commémorations des événements du Vercors, trois groupes d'anciens combattants participeront à un circuit entre collines et Chambaran, et feront halte à Montagne pour découvrir l'histoire de Willi Münzenberg.

### 3.c Développement des liens avec Erfurt

Grâce à la précieuse implication de Bernhard H. Bayerlein, des liens s'organisent progressivement avec la commune allemande de Erfurt, où Willi Münzenberg vit le jour. Un important projet visant à créer des liens entre les deux communes liées à Willi Münzenberg aura lieu en 2026-2027 et sera entre autres porté par Bernhard H Bayerlein.

### 3.d Événement le 3 octobre 2026

L'AEWM prévoit un nouvel événement à Montagne, le 3 octobre 2026 à la salle des fêtes. Le contenu de cette manifestation n'est pas encore défini mais s'articulera très vraisemblablement en deux temps. Des conférences et des échanges suivront puis un dépôt de gerbe et un hommage au cimetière sur la tombe de Willi Münzenberg.

Cela se déterminera lors des prochaines réunions.

### 3.e La famille Doerfel

Michel Jolland et François Genton, après de longs échanges avec la famille Doerfel, nous ont fait part en 2025 d'une nouvelle perspective de recherche historique pour notre association : l'histoire du couple Willi Münzenberg et Hanna Doerfel et de leur fils Uli, né en 1923. Peter a adhéré en 2024. Depuis nous n'avons plus de nouvelle mais espérons que nous allons pouvoir reprendre contact.

Micheline Revet a traduit la lettre 12 pages écrite par Hanna en 1946 pour son fils Uli.

## 4 Renouvellement du conseil d'administration

14 membres à jour de leur cotisation sont candidats.

Sont élus à l'unanimité membres du conseil d'administration :  
**BAYERLEIN** Bernhard H, **BOUVIER** Danielle, **COLLONGE** René,  
**COMMUNE DE MONTAGNE**, (représentée par Corinne **MANDIER**)  
**DUBUIS** Angelika, **FORUM MÜNZENBERG BERLIN** (représenté  
par Mathias **NEHLS**), **GENTON** François, **GUIGARD** René,  
**JOLLAND** Michel, **RACINET** Thierry, **REJET** Micheline, **TEYZIER**  
Lucine, **TEYZIER** Magali, **VIVIER** Alain.

## 5 Constitution du bureau

Michel Jolland est nommé président d'honneur. Michel Jolland abandonne la présidence pour raison familiale. François Genton accepte cette fonction et souhaite la partager, dans les faits et dès que possible statutairement, avec Bernhard H. Bayerlein, actuel vice-président. Dany Bouvier garde son poste de trésorière, Magali Teyzier celui de secrétaire et Micheline Rejet celui de secrétaire adjointe.

### Scrutin N° 4

**L'assemblée générale approuve à l'unanimité le changement de président.**

Il appartient au nouveau président d'engager les démarches auprès de la préfecture et de la banque.

## 5. Questions diverses

Pas de question diverse.

Le président clôt l'assemblée générale à 15 h 30.

La séance se poursuit avec l'assemblée générale extraordinaire dédiée au projet de révision des statuts.

Magali Teyzier  
secrétaire



François Genton  
nouveau président



Michel Jolland  
président sortant



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 28 mars 2026 à Montagne et en visio-conférence

## Compte-rendu

**Présents** : Bernard H. BAYERLEIN, Danielle BOUVIER, René COLLONGE, Marcel COTTE, Angelika DUBUIS, François GENTON, Gisela GENTON, René GUIGARD, Michel JOLLAND, Thierry RACINET, Micheline REVET, György SZELL, Magali TEYZIER, Alain VIVIER

**Pouvoirs** : Josiane CHANCRIN, Françoise COTTE, Corinne MANDIER, Lucine TEYZIER

**Excusé** : Mathias NEHLS (représentant du Forum International Willi Münzenberg de Berlin)

**Invités** : Richard EFFANTIN, Christophe JOLLAND

Avec 18 membres présents ou représentés sur 27 adhérents (2025), le quorum des 2/3 est atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Michel Jolland, président, ouvre la séance à 15 h 30.

Le projet de révision des statuts, adressé aux adhérents 15 jours avant la présente assemblée, est soumis à discussion. L'économie générale de cette révision vise à mettre les statuts en conformité avec ce qui est effectivement réalisable dans une association à vocation internationale. Les propositions apparaissent en italique dans les articles concernés.

Article 2 (**modification** : élargissement actuel et européen du périmètre d'action de l'association) : OBJET Cette association a pour objet : d'étudier et de faire connaître la vie et l'action de Willi Münzenberg et de son entourage,

d'entretenir sa tombe, d'honorer sa mémoire en mettant en œuvre les moyens les plus aptes à faciliter ses objectifs. Elle a une vocation régionale, nationale, européenne et internationale, notamment franco-allemande et franco-suisse. *Son action vise à promouvoir la coopération franco-allemande, la construction d'une Europe solidaire et unie sur les bases de la démocratie et du respect du droit international, la défense des droits universels et des libertés démocratiques, la solidarité et la paix dans le monde.* (inscription dans l'actualité et ouverture européenne)

**Article 8 (nouveau) : RÉUNIONS** *Les membres de l'association étant dispersés dans plusieurs pays, les réunions sont bimodales. Sont considérés comme présents les membres réunis dans le lieu indiqué sur la convocation et ceux qui participent à distance par des moyens appropriés. Le vote électronique est admis.* (Mise en accord avec la réalité )

**Article 9 (modification : simplification) : CONSEIL D'ADMINISTRATION** *L'association est administrée par un conseil de 7 à 15 membres élus pour 2 ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Nul ne peut faire partie du CA s'il n'est pas majeur.*

**Article 9-1 (Nouvel alinéa) ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** (contenu inchangé)

**Article 9-2 (modification : Simplification /souplesse) : RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** *Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande de la moitié plus un de ses membres. Le bureau peut décider la tenue du conseil d'administration par voie électronique ainsi que le vote par correspondance.* La présence de la moitié des membres du conseil d'administration, présents ou représentés, est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité relative. En cas de partage des voix, celle du président est jugée prépondérante, sauf si la moitié des présents demande un second et dernier vote. En cas de nouveau partage des voix celle du président sera prépondérante. Tout membre du conseil qui, sans justification, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

**Article 10 (modification : souplesse) : BUREAU** *Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un bureau composé : d'un(e) président(e), d'un ou plusieurs coprésident(e)s, d'un(e) ou plusieurs vice-président(e)s, d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(e). Sur décision du conseil d'administration, un(e) secrétaire adjoint(e) et/ou un(e) trésorier(e)*

*adjoint(e) peuvent compléter le bureau. L'élection se fait sur candidature par scrutin à deux tours (majorité absolue requise au premier tour, sinon majorité relative au second – en cas de partage des voix, le poste est attribué au candidat le plus jeune). Le vote se déroule à main levée, sauf demande contraire. Le vote par procuration et le vote à distance sont admis, selon des modalités fixées par le conseil d'administration. Le bureau est désigné pour 2 ans lors de l'élection des membres du conseil d'administration. En cas de vacance d'un poste pendant l'exercice, le conseil d'administration procède à une nouvelle désignation. Le bureau se réunit autant que nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'association. Sur proposition du président, le bureau peut se tenir et voter par voie électronique.*

**Article 11 (modification : souplesse) : ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE** L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association et se réunit au moins une fois par an. Le quorum requis est de la moitié des membres, présents ou représentés. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres sont convoqués par le secrétaire par courrier ou courriel. L'ordre du jour, préparé par le dernier conseil d'administration, est indiqué sur les convocations. Seuls les points et les questions inscrites à l'ordre du jour pourront être traités. Des propositions de points complémentaires à l'ordre du jour pourront être faites par écrit au président, au moins une semaine avant la date de l'assemblée générale ; en fonction de leur intérêt pour les activités de l'association elles pourront être débattues dans le cadre des « questions diverses ». Le président assisté des membres du bureau préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de la situation financière de l'association, de sa gestion et soumet les comptes et le bilan de l'exercice à l'approbation de l'assemblée. Le montant de la cotisation proposé par le conseil d'administration sera également voté. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, aux élections des membres du conseil d'administration dont le mandat expire, selon les procédures énoncées à l'article 9. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, les votes par procuration étant admis dans la limite de deux mandats par membre présent. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée avec quorum fixé au quart des membres. *Le conseil d'administration peut décider la convocation, la tenue de l'assemblée, et le vote par voie électronique.*

**Après examen article par article, le projet de révision des statuts est adopté à l'unanimité.**

Il appartiendra aux nouveaux dirigeants de faire le nécessaire auprès de la préfecture de l'Isère.

Michel Jolland clôt la séance à 16 h 30.

Magali Teyzier  
secrétaire



François Genton  
nouveau président



Michel Jolland  
président sortant



Pour une notice biographique concernant les 2 présidents :

<https://www.masdubarret.com/2026/04/17/deux-copresidents-pour-lassociation-europeenne-willi-munzenberg/>